



2ème grande conférence sociale : malgré l'été, pas d'ensoleillement de la table des négociations

Actualité législative publié le 30/06/2013, vu 1851 fois, Auteur : [NADIA RAKIB](#)

En effet, les mines de nos représentants étaient plutôt grises sachant l'impératif de mobiliser l'ensemble des troupes pour inverser cette courbe du chômage. Soit, il y avait « du monde au balcon » puisque ce n'est pas moins de 300 participants (représentants des organisations syndicales, des organisations d'employeurs, des collectivités territoriales et des chambres consulaires) qui ont discuté avec ferveur durant ces deux jours de débat.

Une feuille de route sociale a été rédigée pour l'année à venir. Elle concerne les domaines ci-dessous :

- la mobilisation pour l'emploi et la formation professionnelle,
- l'amélioration des conditions de travail et de santé des salariés,
- le développement des filières et l'anticipation des emplois de demain,
- l'avenir des retraites et de la protection sociale,
- la relance de l'Europe sociale.

Ce programme annuel de travail partage des constats, fixe des objectifs, indique la méthode et définit le calendrier des réformes.

On le voit de plus en plus chaque jour, les attentes des salariés, des demandeurs d'emploi et des entreprises ne cessent de croître dans un contexte économique de récession.

En l'occurrence, c'est dans l'urgence que vont devoir s'élaborer plusieurs grands chantiers tels que la réforme des retraites et de la formation professionnelle.

Quant à la démocratie sociale, elle sera renforcée avec l'engagement de faire entrer le dialogue social comme un préalable à la loi dans la Constitution pour que tout ce qui relève du champ social soit préalablement discuté par les partenaires sociaux et nourrisse la démocratie politique.

De plus, après avoir réformé la représentativité syndicale, ce sera bientôt le tour de la représentativité patronale.

L'engagement au service de la démocratie sociale, non seulement dans les entreprises, mais aussi dans les branches, les territoires et au niveau interprofessionnel, notamment par la valorisation des parcours et des expériences militantes et par la formation des acteurs du dialogue social fera l'objet de compétences professionnelles reconnues.

De leur côté, les organisations syndicales et patronales devront montrer « pattes blanches » concernant leur financement.

Aujourd'hui, la France doit relever le défi de rassembler ses forces autour d'une mobilisation générale pour « booster » l'emploi notamment en travaillant sur les regroupements de branches professionnelles et les unions d'acteurs dans des filières puissantes. Pour ce faire, la définition et le lancement de projets industriels structurants serviront à positionner la France sur les marchés mondiaux.

Prochainement, un réseau d'observation et de prospective des emplois et des compétences sous l'égide du Commissariat général à la stratégie et la prospective se mettra en place et apportera son concours pour revitaliser les négociations sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Au moment où l'on se parle, nos gouvernants misent sur les outils qui viennent d'être créés comme les emplois d'avenir, les contrats aidés, les contrats de génération et sur le plan de relance de l'emploi pour la jeunesse Européenne pour doper les recrutements dans les entreprises. Le déploiement des autres emplois aidés (432 000

dans le secteur non-marchand en 2013) va également se poursuivre tout en améliorant leur qualité par l'augmentation de leur durée (12 mois pour les nouveaux contrats).

A la rentrée, des formations prioritaires pour l'emploi devraient voir le jour afin d'accélérer l'entrée en formation de davantage de chômeurs pour l'acquisition de compétences correspondant à des opportunités d'emploi. D'ici fin 2013, la France devrait comptabiliser 30 000 entrées en formation supplémentaires.

Le développement de l'alternance doit aussi s'ériger comme une priorité et la formation professionnelle devra s'orienter vers ceux qui en ont le plus besoin (les demandeurs d'emploi, les jeunes sans qualification, les salariés confrontés aux mutations économiques).

En somme, cette grande conférence sociale marque le coup d'envoi d'une nouvelle année dense de réformes ambitieuses où tous les moyens pour maintenir l'emploi face aux difficultés conjoncturelles seront recherchés.

D'ores et déjà, la loi sécurisation de l'emploi est attendue au virage du nouveau dispositif d'activité partielle repensé pour offrir un meilleur accompagnement aux entreprises en difficulté. Courant juillet, la relance et l'actualisation de partenariats régionaux sur la sécurisation des parcours professionnels va se formaliser par une réunion entre l'Etat, les collectivités locales et les partenaires sociaux pour :

- recenser les besoins tant en termes d'emplois non pourvus que de compétences recherchées,
- préciser les outils mobilisables et en particulier les formations prioritaires pour l'emploi,
- décider des financements qui pourront y être affectés collectivement.

Ce plan devra être opérationnel à partir de septembre 2013 et fera l'objet d'un suivi régulier au niveau national comme régional.

Nadia RAKIB

Dirigeante CLINDOEIL SOCIAL

www.clindoeil-social.com

Source

Conseil des ministres du 26 juin 2013, communication la 2ème grande conférence sociale pour l'emploi